

Que cette Chambre reconnaît de la manière la plus explicite l'importance qu'il y a, en vue de la paix et de la civilisation, de régler toutes les questions en dispute entre la *Grande-Bretagne* et les *Etats-Unis*; et qu'elle se réjouira, en ce qui concerne les intérêts du *Canada*, si les travaux de la haute commission conjointe ont pour résultat d'établir des relations amicales et durables entre les deux nations.

Que cette Chambre regarde le contrôle et l'aliénation des pêcheries canadiennes et de la navigation sur les eaux de l'intérieur de la Puissance comme appartenant spécialement au Parlement du *Canada* en vertu de l'Acte de l'*Amérique Britannique du Nord*, et qu'elle verra avec inquiétude toute proposition tendant à amoindrir les justes droits de la Puissance à cet égard sans son consentement.

Que cette Chambre a toujours été et est encore maintenant disposée à concéder aux *Etats-Unis* l'usage absolument libre des pêcheries et de la navigation intérieure, à la condition que les *Etats-Unis* accordent au *Canada* une compensation complète pour ces avantages en modifiant leur système commercial de telle sorte que les deux pays puissent échanger entre eux leurs produits plus librement et plus libéralement.

Que la concession aux *Etats-Unis* du libre usage des pêcheries et du fleuve St. Laurent sans cette compensation placerait le *Canada* dans une position très-désavantageuse en ce qui concerne toute négociation future, attendu que cette concession le priverait des moyens d'offrir un juste équivalent pour les concessions qu'il désire obtenir lui-même des *Etats-Unis*.

Que cette Chambre consent volontiers à ce que la haute commission conjointe prenne en considération toutes les questions dans lesquelles le *Canada* se trouve concerné avec les *Etats-Unis*; et qu'elle est prête à faire tous les sacrifices qu'on pourra lui demander de faire dans l'intérêt de l'Empire, pourvu que ces sacrifices n'affectent aucunement les intérêts et la sécurité du *Canada*, et qu'ils ne tendent point directement à sa subordination par la suite aux *Etats-Unis*.

Que cette Chambre désire que la question des réclamations du *Canada* contre les *Etats-Unis* résultant des invasions répétées et illégales de la part de bandes de pillards dénommés *féniens*, organisés dans le Territoire des *Etats-Unis*, soit traitée par la commission conjointe de manière à obtenir pour le *Canada* une indemnité pour le passé et la sécurité contre de semblables outrages pour l'avenir.

Et des débats s'ensuivant, la dite motion est retirée avec la permission de la Chambre.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

Lundi, 27 Février 1871.

M. l'Orateur met devant la Chambre un état de la Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le Feu dite du *Castor de Toronto*, indiquant les actions garanties souscrites jusqu'au premier Janvier 1870, et donnant les délibérations de la première assemblée annuelle de la dite compagnie. (*Documents de la Session, No. 8.*)

Et aussi, un état relatif à la Compagnie du Chemin de Fer du *St. Laurent à l'Outaouais*, pour l'année 1870. (*Documents de la Session, No. 15.*)

Les Pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table :—

Par M. *Crawford* (*Leeds D.S.*),—la Pétition de *Palaski Clark*, de *Byng Inlet*, District de *Perry Sound*.

Par M. *Workman*,—la Pétition de la Société Biblique Auxiliaire de *Québec*.